

### A retenir



Abonnez vous aux  
éditions Midi-Pyrénées  
du BSV

[www.bsv.mp.chambagri.fr](http://www.bsv.mp.chambagri.fr)

#### MILDIU

Période de forte sensibilité. Toutes les conditions sont réunies pour de nouvelles contaminations.



#### OÏDIUM

Premiers symptômes observés. Restez vigilants !

Annexe : Message réglementaire Flavescence dorée 2016

## MÉTÉO

### Prévisions du 1<sup>er</sup> au 6 juin 2016

	Mer 1 <sup>er</sup>	Jeu 2	Ven 3	Sam 4	Dim 5	Lun 6
Températures	13 19	13 20	13 24	15 23	14 25	16 29
Tendances						

Lors de l'orage du samedi 28 mai, d'importantes chutes de grêle ont lourdement impacté la zone Madiran (secteurs de Viella, Maumusson, Cannet). Une centaine d'hectares soit faire l'objet d'une opération de taille.

Sur les autres vignobles, aucun dégâts n'est à déplorer et la pluie du week-end a été bien plus modérée.

## STADES PHENOLOGIQUES

Cépages	Gascogne	St Mont - Madiran
Chard	18 - 20	18 - 19
Sauv	17 - 18	18
Gr Mg	18	18
Pt Mg	18	18
Colomb	18 - 20	18 - 19
Ugni b	16 - 18	-
Merlot	18 - 20	-
Tannat	-	18
Cab S	18 - 19	18

#### Rappel des stades (Eichhorn et Lorenz) :

17 : Boutons floraux séparés

18 : 11-12 feuilles étalées

19 : tout début de floraison

20 : 1-10 % de floraison

21 : 10-25 % de floraison

22 : 25-50 % de floraison



Stade 19: début de floraison

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

Directeur de publication :

Denis CARETIER  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
Languedoc-Roussillon  
Midi-Pyrénées  
BP 22107 - 31321 CASTANET  
TOLOSAN Cx  
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution  
ISSN en cours

# MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

## • Situation au vignoble

Des taches isolées apparaissent en diverses situations mais les intensités d'attaques restent faibles dans la majorité des situations. Elles sont les conséquences des pluies des 9-11 mai.

Seules les situations les plus à risque (Ex : cépage ugni blanc ou encore parcelles réputées très sensibles) montrent une évolution plus importante avec des sorties de symptômes directement sur grappes.

Sur les parcelles TNT du réseau de surveillance, les sorties de taches se confirment également :

- premières taches à Caussens (3 % de ceps atteints)
- quelques nouvelles sorties de taches à Courrensan (7 % de ceps atteints)
- Cannet quasiment une tache par cep et sortie sur grappes.

## • Données de la modélisation

### ➤ Potentiel Système

- ✗ **Zone St Mont** : Calcul à partir des données de stations météo fixes : Beaumarchès, Bouzon Gellenave, Corneillan, Couloumé Mondebat, Lelin Lapujolle

**A ce jour**, la pression exercée par le mildiou est en hausse. Elle est :

- faible sur le secteur de Beaumarchés,
- moyenne sur les secteurs de Bouzon Gellenave, Corneillan, Couloumé Mondebat, Lelin Lapujolle

Des contaminations de masse ont été modélisées le 27 et/ou 28 mai sur les secteurs de Bouzon Gellenave, Corneillan, Couloumé Mondebat, Lelin Lapujolle. Des contaminations de masse ont également eu lieu les 29 et 30 mai sur les secteurs de Corneillan et Couloumé Mondebat. Aucune contamination de masse n'a été modélisée sur le secteur de Beaumarchés la semaine dernière.

**Pour la période à venir**, la pression devrait continuer sa progression et devenir moyenne à forte selon les secteurs. Des contaminations de masse, pouvant être de forte ampleur, sont modélisées à chaque pluie d'au moins 2 mm sur l'ensemble des secteurs.

- ✗ **Zone Gascogne** : Calcul à partir des données radar : Condom, Eauze ; et de stations météo fixes : Courrensan, Gondrin, Mauléon, Montréal, Ste Christie, St Puy

**A ce jour**, la pression exercée par le mildiou est en hausse. Elle est :

- faible sur les secteurs d'Eauze, Courrensan, Mauléon,
- moyenne sur les secteurs de Gondrin, Montréal, Saint Puy
- et forte sur le secteur de Caussens et Ste Christie.

Des contaminations de masse ont été modélisées le 23 mai sur le secteur de Caussens et Ste Christie. Des contaminations ont également été modélisées le 27 et/ou 28 mai et/ou 29 et 30 mai sur les secteurs de Gondrin, Caussens, Montréal, St Puy et Ste Christie.

**Pour la période à venir**, la pression devrait continuer sa progression et devenir :

- faible sur les secteurs de Courrensan et Mauléon,
- moyenne sur les secteurs d'Eauze, Gondrin, Montréal
- et forte sur les secteurs de Caussens et St Puy.

Des contaminations de masse sont modélisées à chaque pluie d'au moins 2 mm sur la majorité des secteurs.

### Clés d'interprétation de Potentiel Système :

*Les contaminations élités sont des épisodes de contaminations de faible ampleur. A la différence des contaminations de masse qui sont caractéristiques du démarrage de l'épidémie, les élités sont généralement sans gravité.*

*Rappelons que les contaminations de masse ne sont possibles que lorsque la masse des œufs d'hiver atteint sa maturité (à ne pas confondre avec les premiers œufs précoces).*

✗ **Zone Madiran** : Calcul à partir des données radar : Labatut ; et de stations météo fixes : Cannet, Moncaup

**A ce jour**, la pression exercée par le mildiou est faible sur les secteurs de Labatut et Cannet et forte sur le secteur de Moncaup. Des contaminations de masse ont été modélisées les 27,28 et 30 mai sur le secteur de Moncaup. Sur les secteurs de Cannet et Labatut des contaminations élites ont été modélisées.

**Pour la période à venir**, la pression devrait devenir faible à moyenne selon les secteurs. Des contaminations de masse sont modélisées dès 4-6 mm sur le secteur de Moncaup, alors qu'il faudrait 10-12 mm cumulés sur le secteur de Cannet et 25-30 mm cumulés sur le secteur de Labatut.

✗ **Toutes zones confondues** : Les taches issues des contaminations du 28 mai devraient être visibles autour du 11 juin.

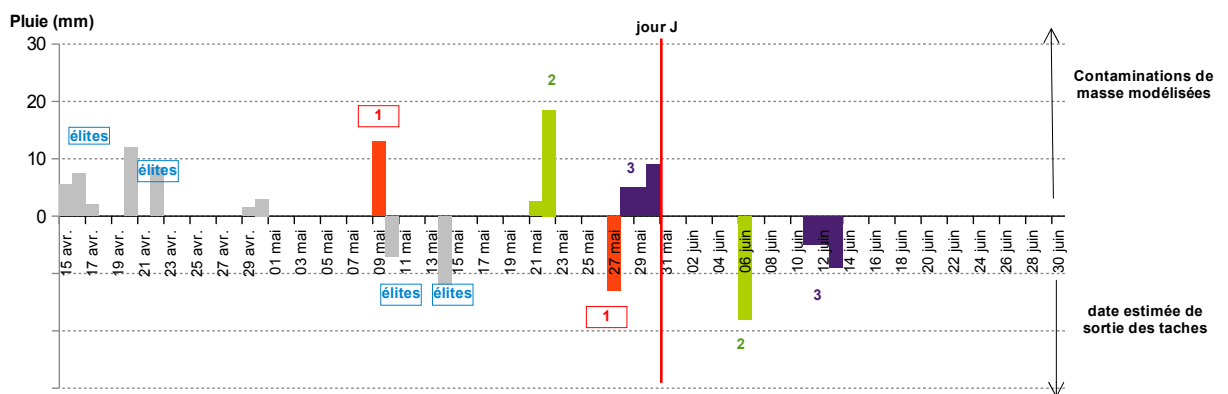
➤ **Milvit** (station météo de Mauléon) : Le modèle confirme la nature contaminante des pluies des 27 mai.

**Évaluation du risque** : Les épisodes successifs de pluie favorise une hausse continue de la pression mildiou. De nouvelles contaminations de masse ont été enregistrées en fin de semaine dernière et les premières taches significatives commencent à apparaître.

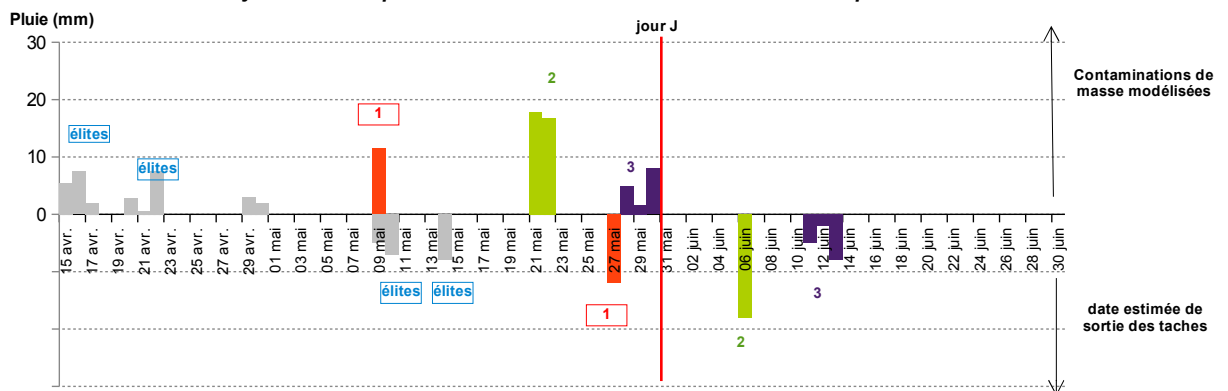
Le seuil de déclenchement de nouvelles contaminations est bas sur une partie des secteurs du vignoble et des épisodes pluvieux vont encore rythmer la climatologie de ce début de cette semaine.

La vigilance reste de mise !

**Mildiou : Synthèse des épisodes contaminants – Calculs au 30/05/2016 pour la zone Gascogne**



**Mildiou : Synthèse des épisodes contaminants – Calculs au 30/05/2016 pour la zone St Mont**



**Synthèse réalisée à partir des données de la modélisation et des suivis de parcelles du réseau de surveillance :**

Les données de la modélisation permettent d'identifier les pluies contaminantes et les suivis en parcelles confirment les dates de sorties de taches.

La contamination de masse et la sortie de taches correspondante sont identifiées par une couleur et un numéro identiques

La hauteur des histogrammes est proportionnelle à la hauteur de la pluie contaminante  
numéros encadrés = sortie de taches confirmées par les observations sur le réseau de surveillance

## OÏDIUM *(Uncinula necator)*

### • Éléments de biologie

La durée d'incubation entre la contamination et la sporulation est fonction de la température. En conditions printanières, cette durée peut varier de 3 semaines à 1 mois.

### • Situation au vignoble

Les tout premiers symptômes ont été observés, comme l'année dernière, sur quelques situations très sensibles du secteur de Labarthète ainsi que sur la zone de Madiran.

A ce jour, seuls ces situations particulières sont signalées. Ailleurs, aucun symptôme n'a été observé à ce jour.

**Évaluation du risque** : La période de sensibilité maximale qui débute à la pré-floraison (stade 17) est atteinte en toutes situations. A partir de ce stade, un risque de contamination existe jusqu'à la fermeture de la grappe.

Les conditions actuelles qui cumulent à la fois des nuits et matinées fraîches, des amplitudes thermiques importantes entre le jour et la nuit, et l'humidité matinale peuvent être favorables au développement du champignon. Seuls les forts abatements d'eau peuvent être considérés comme une entrave aux contaminations car ils lessivent les spores déposées sur le végétal.

## BLACK ROT *(Guignardia bidwellii)*

### • Situation au vignoble :

On n'observe aucune évolution significative depuis la semaine dernière. La présence de la maladie reste ponctuelle.

**Évaluation du risque** : La réceptivité des grappes aux contaminations augmente fortement à partir de la floraison et jusqu'à la nouaison. Restez vigilants et surveillez l'évolution de la situation sanitaire dans vos parcelles. En présence de symptômes, la gestion de la maladie est de mise jusqu'à la fermeture et doit être associée à celle du mildiou et de l'oïdium.



### *Biologie et description des symptômes*

Lors des contaminations primaires, les spores ont besoin d'eau libre pour germer. Après une phase d'incubation de 20 à 30 jours, les symptômes apparaissent. Des cycles de contaminations secondaires peuvent ensuite se produire sous l'action mécanique des pluies à partir des spores contenues dans les pycnides apparues sur les lésions primaires.

Les contaminations primaires et secondaires vont se superposer jusqu'à ce que le stock de spores soit épuisé et que les organes deviennent non-réceptifs.

Les feuilles sont réceptives aux contaminations dès leur étalement et tant que la croissance végétative reste active. Concernant les baies, leur sensibilité augmente pendant la floraison et devient maximale à la nouaison. Les grappes restent ensuite sensibles jusqu'au stade fermeture.

## VERS DE LA GRAPPE

*(Lobesia botrana)*

### • Situation au vignoble

Les premiers glomérules sont visibles depuis la fin de la semaine dernière. Dans les zones de pression modérée, la fréquence d'attaque reste de l'ordre de 1 % d'inflorescences. Mais des zones de pression plus forte montrent une atteinte un peu plus élevée, de l'ordre de 10 glomérules pour 100 grappes.

A noter qu'une zone restreinte, comprenant les communes de Bourrouillan, Laujuzan et Manciet, et enregistrant une forte pression depuis 2 ans, montre aujourd'hui des niveaux d'attaques déjà importants pour une fin de G1 (50 glomérules pour 100 inflorescences).

## • Données de la modélisation

D'après le modèle, la dernière phase du cycle larvaire démarre (larves âgées : L4-L5). A ce stade, on ne détecte aucun début de nymphose annonciateur d'une fin complète de la génération et d'un démarrage de la suivante.

Données au 30 mai Zone Gascogne	% adultes	% œufs	% L1	% L2	% L3	% L4	% L5
<b>Gondrin</b>	100 %	100%	96,7 %	70,6 %	38,9%	13,6%	0,06 %
<b>Mauléon</b>	100 %	100%	98,9%	67,7%	52,7%	20%	0,3 %
<b>St Puy</b>	100 %	100 %	88,2 %	45,3 %	19,4 %	1,1 %	-

**Évaluation du risque :** Le vol de première génération est terminé. Surveillez l'apparition des glomérules pour procéder aux contrôles de fin de G1.

Pensez à renouveler les capsules de vos pièges.

# CICADELLE VERTE

## • Éléments de biologie

Les femelles hivernantes regagnent la vigne pour pondre et donner une première génération printanière, généralement peu impactante.

Ce sont les populations larvaires de la génération estivale, apparaissant le plus souvent courant juin, qui peuvent générer les symptômes de grillure qui peuvent se développer en cas de forte infestation.

## • Situation au vignoble

Les populations larvaires s'installent lentement. Les effectifs observés sont faibles. L'évolution des populations semble plutôt lente cette année.



*Cicadelle vert : Adulte (en haut)  
1<sup>er</sup> stade larvaire (en bas)*  
Photos IFV



## Biologie et description des symptômes

La cicadelle verte hiverne hors des parcelles de vignes et regagne le vignoble au printemps. Les femelles vont alors pondre à l'intérieur des feuilles de vignes pour donner les larves de première génération. 5 stades larvaires vont se succéder avant de donner les adultes de première génération, généralement en juin. 2 à 3 générations supplémentaires vont alors s'enchaîner jusqu'à l'automne.

Les larves se situent sur la face inférieure des feuilles. Elles peuvent être blanches, roses ou vertes, se déplacent « en crabe » de manière rapide mais ne sautent pas (à la différence des larves de la cicadelle de la flavescence dorée). Le premier stade mesure à peine 1 mm pour atteindre 3 mm au cinquième stade.

Les ébauches des ailes apparaissent dès le 4<sup>e</sup> stade.

Les symptômes causés sont appelés des grillures. Il s'agit de rougissement sur cépages rouges et de jaunissement sur cépages blancs délimités par les nervures. Ces rougissements/jaunissements partent du bord de la feuille et progressent vers le centre. Par la suite, les parties colorées peuvent se dessécher.

**Évaluation du risque :** Risque nul pour l'instant.

La surveillance doit se porter sur les populations larvaires de deuxième génération qui seront observables courant juin. **Rappel :** la gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. Ce ne sont pas les adultes, que l'on observe plus facilement car ils volent dans les parcelles, qui sont à l'origine des dégâts de grillure qui peuvent se développer en cas de forte infestation.

**Seuil de nuisibilité (printemps) :** 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles



# CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE

## • Éléments de biologie

Le seul habitat de cette cicadelle (*Scaphoïdeus titanus*) étant la vigne, le développement de la maladie peut être très rapide.

## • Situation au vignoble

Depuis 2012, des sites spécifiques de suivi sont venus compléter le réseau de surveillance biologique du territoire, afin d'identifier au mieux la période d'éclosion ainsi que la dynamique des populations de

*Scaphoïdeus titanus*. Il s'agit de parcelles spécifiques, situées dans des vignobles régionaux : Fronton, Gaillac, Moissac, Gascogne, Lot et Aveyron.

Par ailleurs, 2 cages d'émergence sont suivies par l'IFV Sud Ouest pour conforter des informations collectées au vignoble.

Les toutes premières éclosions ont été repérées autour du 10-12 mai dans la première cage d'émergence, puis confirmées par les premières détections de jeunes larves en parcelles sur le vignoble de Gascogne.

**Évaluation du risque** : La période des éclosions a débuté. Consultez le message réglementaire en annexe pour connaître les modalités de lutte contre le vecteur de la FD.



## Biologie et description des symptômes

La cicadelle de la flavescence dorée est inféodée à la vigne c'est-à-dire qu'elle ne vit que sur des cepes de vigne. Elle se nourrit en piquant les feuilles de vigne et peut ainsi acquérir le phytoplasme en piquant un cep malade.

Cette cicadelle n'a qu'une seule génération par an. Les œufs éclosent dans le courant du mois de mai pour donner naissance à une larve. Puis cinq stades larvaires se succèdent. Six à huit semaines après les premières éclosions, les premiers adultes apparaissent. La période des éclosions peut être très étalée. Les larves naissent saines mais peuvent rapidement acquérir le phytoplasme si elles se nourrissent sur un cep conta-miné. Un mois plus tard, elles deviennent infectieuses et peuvent transmettre le phytoplasme à d'autres souches. Les nouveaux pieds ainsi contaminés n'exprimeront les symptômes que l'année suivante.

## **Le prochain BSV Vigne Gascogne St Mont Madiran paraîtra le mardi 7 juin 2016**

La note technique commune « Gestion de la résistance 2016 - Maladies des la vigne Mildiou, oïdium, Pourriture grise » est téléchargeable sur le site de l'Institut Français de la Vigne et du Vin Sud-Ouest : <http://www.vignevin-sudouest.com/cartes/temoins/index.php>

## REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par Areal, la Cave des producteurs réunis, la Chambre d'Agriculture du Gers, les Ets Ladevèze, OGR, les Producteurs Plaimont, la SICA Altema, les Silos Vicois, Val de Gascogne, les Vignerons du Gerland, Vivadour, VitiVista et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

PRÉFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

**Vignobles de l' Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn et Garonne**  
**Lutte contre la flavescence dorée de la vigne et son insecte vecteur**  
**- Premières dates d'intervention campagne 2016 -**

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme, qui se développe dans la sève de la plante, diffusé par la cicadelle *Scaphoideus titanus*, **organisme de quarantaine** en Europe et de lutte obligatoire en France. L'arrêté ministériel du 19 décembre 2013 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle l'**obligation de la lutte sur tout le territoire national**.

En région, un arrêté préfectoral pour 2016 (en cours de signature) définit la liste des communes contaminées par la flavescence dorée (catégorie 2) et dans lesquelles la lutte est obligatoire. La liste des communes proposées est disponible sur le site Internet de la DRAAF Languedoc Roussillon Midi Pyrénées ([www.draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr)).

Dans ces départements, les toutes premières éclosions ont été repérées, pour un premier lot précoce, à partir du 09-10 mai en cage d'émergence. Puis la présence des premières larves a été confirmée le 12 mai lors de suivis en parcelles dans le Gers. Une deuxième période d'éclosion a ensuite été identifiée à partir du 18 mai sur les secteurs de Gaillac et Fronton. Le début de la période d'éclosions de *Scaphoideus titanus* a donc été évalué : au 12 mai pour les communes des départements 32 et 65, au 18 mai pour les communes des départements 09, 31, 46, 81 et 82. Aucun début d'éclosion n'étant observé à ce jour pour le département de l'Aveyron, un message spécifique paraîtra ultérieurement.

**1. Modalités de lutte pour les vignes conduites en lutte phytosanitaire « conventionnelle » (hors vignes-mères)**

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : <b>2 traitements larvicides obligatoires</b> Traitement adulticide (T3) à réaliser en fonction de l'analyse de risque
1 <sup>er</sup> traitement – T1 : larvicide	<b>30 jours suivant le début des éclosions</b> , soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>soit du <b>12 juin</b> au <b>22 juin</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>soit du <b>18 juin</b> au <b>28 juin</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
2 <sup>ème</sup> traitement – T2 : larvicide	<b>A la fin de la persistance d'action de l'insecticide du T1</b> ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>du <b>26 juin</b> au <b>06 juillet</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>du <b>2 juillet</b> au <b>12 juillet</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
3 <sup>ème</sup> traitement – T3 : adulticide	<b>Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement</b>

**2. Modalités de lutte pour les vignes –mères**

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : <b>3 traitements obligatoires</b>
1 <sup>er</sup> traitement – T1 : larvicide	<b>30 jours suivant le début des éclosions</b> , soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>soit du <b>12 juin</b> au <b>22 juin</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>soit du <b>18 juin</b> au <b>28 juin</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
2 <sup>ème</sup> traitement – T2 : larvicide	<b>A la fin de persistance d'action de l'insecticide du T1</b> ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>du <b>26 juin</b> au <b>06 juillet</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>du <b>2 juillet</b> au <b>12 juillet</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
3 <sup>ème</sup> traitement – T3 : adulticide	<b>Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement</b>

**3. Modalités de lutte pour les vignes conduites en « agriculture biologique »**

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : <b>2 traitements obligatoires</b> , le troisième traitement larvicide est recommandé
1 <sup>er</sup> traitement – T1 : larvicide	<b>30 jours suivant le début des éclosions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>soit du <b>12 juin</b> au <b>22 juin</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>soit du <b>18 juin</b> au <b>28 juin</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
2 <sup>ème</sup> traitement – T2 : larvicide	<b>10 jours après le T1</b> , soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>soit du <b>22 juin</b> au <b>02 juillet</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>soit du <b>28 juin</b> au <b>08 juillet</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
3 <sup>ème</sup> traitement – T3 : larvicide	<b>au moins 10 jours après le T2</b> , soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>du <b>02 juillet</b> au <b>12 juillet</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>du <b>08 juillet</b> au <b>18 juillet</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>

**Rappel :** Les produits phytosanitaires utilisables sont à choisir parmi ceux disposant d'une **autorisation de mise sur le marché (AMM)** et pour l'usage « traitement des parties aériennes » contre la cicadelle de la **flavescence dorée**. Les conditions d'utilisation doivent se conformer aux préconisations mentionnées sur l'étiquette. Notamment veiller au respect du délai avant récolte (DAR) et des zones non traitées (ZNT) tels que mentionnés sur l'étiquette des produits.